CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la FEUILLE tri-hebdomadaire—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes* ou *moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour ces insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capt. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Curraz.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans, — Les Mardis, Jeudis, Samedis.
Du Bayou Sara, — Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

AVIS.
LE paquebot du lac Alert, capitaine Chl. Walker, partira du Rail Road, tous les Mercredis et Samedi immédiatement après l'arrivée des chars de six heures de l'après midi, pour la Baie St Louis, Pass Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula. TOURNE & BECKWITH,
13 août Agents.

Voyage de Plaisir le Dimanche.
Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quittera Madisonville à 4 heures de l'après midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
5 août 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour le Mobile tous les mardis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH;
5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les jeudis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 jn MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR St. Martinville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martin ville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.
N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

POUR PENSACOLE, &c—Ayant eu la concurrence des propriétaires de la ligne des paquebots portant la malle, le soussigné est autorisé d'annoncer au public que les passagers qui doivent aller à Pénsacole, &c. seront reçus à bord du bateau à vapeur Merchant, à la Baie de la Mobile le lundi matin.
JOHN KILSHAW, jr.
N. B. Les passagers pour les autres ports intermédiaires seront débarqués à leur destination. 27 août

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir. TOURNE & BECKWITH,
31 août Agents.

POUR PHILADELPHIE.
(PREMIER BATIMENT.)—Le navire paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, est maintenant en déchargement, et il sera prêt à recevoir du fret dans peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à HOSKINS & WILCOX,
7 sept—5t Rue du Canal No 39.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DADY HOPE, capitaine ..., ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
3 sept KOHN, DARON & Co.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette bien connue CALEB GOODWIN, capitaine ... Grand, ayant une partie de son chargement à bord, partira sans délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à bord ou à
24 août A. M. MIRANDA & Co.

A VENDRE—La belle goëlette fine voilière LONE, du port de 78 28-95 tonneaux, construite depuis quatre ans, tirant peu d'eau, et calculée pour le commerce du golfe, sera vendue à bon marché pour une société. S'adresser à
29 août COIT & CO. No. 20, rue de la Douane.

A FRETER—La A 1 navire CHOCTAW de 444 tonneaux, et qui a dernièrement été cuivré aussi et mis en bon ordre pour la mer. S'adresser à HARROD & QUARLES,
27 août rue de la Douane, n. 24.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1400 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve: il est en état complet pour faire un voyage et se rendra sur fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil HARROD & QUARLES.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no. 30.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette fine voilière FANNY BUTLER, capitaine Patterson, partira sous peu pour le port cidessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
31 août R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot Thomas Gener, Capt. Watson, partira pour le port cidessus sous peu. Pour fret de 300 barriques ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capt à bord ou à
3 sept R. GRONING & co

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capt. Farrel à bord ou à
29 juil R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capt Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagements pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil J PRATS & fils.

A VENDRE—La goëlette bien connue, doublée et chevillée en cuivre JULIUS CÆSAR, dans l'état où elle se trouve maintenant, vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle porte un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à
JAMES REED & Co.
5 sept rue Royale, no. 35.

A LOUER—Le magasin à trois étages no. 22, situé rue Poydras, maintenant occupé par Mr Jos. Lalande. On pourra en donner possession le 1r de novembre. S'adresser à
25 août M. MAHER, 16, rue Poydras.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 26, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
26 mai ANDREWS & BROTHERS, 39 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée on par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. situées dans la rue Bagatelle. S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mars 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remises, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—1f

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.
LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 50 cents par baril; d'après le tarif les boulangers donneront trente cinq onces de pain pour un escalin pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 5 du courant. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt-cinq pour cent, en sus.
Nlle Orléans, le 3 septembre 1836.
5 sept D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 1ère. Municipalité, avis est donné que, chaque nuit, à compter de lundi 5 du courant, jusqu'à la fin du mois, il sera distribué des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errans dans les rues comprises dans les limites de ladite municipalité.
Le 2 septembre 1836.
3 sept D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nlle.-Orléans.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, avis est donné qu'une demande a été adressée au dit conseil pour l'ouverture des rues Casacalvo, Grands-Hommes, Craps, Amour et Bons Enfans jusqu'à la rue Pologne.
26 août D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que lundi, 12 du courant, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le premier district de la dite Municipalité, en remplacement de M. E. Johns, démissionnaire. La dite élection sera tenue au café de Richardson, rue Conti, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Sont nommés juges-inspecteurs, Messrs. S. W. Oakey et J. Gitard, et greffier Mr. D. Brulé.
2 sept D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la Première Municipalité—Séance du 12 août 1836.
Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé à l'effet de conférer avec les propriétaires de terres dans les derrières de la première municipalité, afin de continuer les rues actuelles jusqu'au lac, et faire exécuter des plans desdites propriétés conformément au plan général de la ville; et que ledit comité devra faire son rapport le plutôt possible.
(Signé,) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 16 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, jr. secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
Conseil de la Première Municipalité—Séance du 12 août 1836.
Attendu que des demandes ont déjà été faites au Conseil par un grand nombre d'habitans du cinquième district pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade.
Résolu que le maire de la ville de la Nlle.-Orléans est et demeure autorisé à faire publier, conformément à la loi de 1822, que l'intention de la première municipalité est de faire ouvrir la rue de l'Esplanade jusqu'au bayou St. Jean.
(Signé,) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 16 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, jr. secrétaire

Conformément à la résolution ci-dessus, et vu la section 1ère de la loi du 3 août 1832, d'après laquelle "toutes les fois que le Conseil de Ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville ou d'élargir, &c. ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou place, le maire et le conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c." avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée en ligne droite depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St. Jean.
Le 20 août 1836. D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
Séance du 29 Juillet 1836.
Attendu que la recherche des titres de propriétés par le voyer de la ville, afin de déterminer la proportion due par les propriétaires pour le pavage déjà exécuté, entraine à de grands retards dans le recouvrement des sommes arriérées, et attendu la nécessité d'en accélérer la rentrée:
Résolu que le voyer soit autorisé à faire exécuter le mesurage des rues pavées, et de désigner la proportion de chaque propriétaire aussi correctement que faire se pourra; et lorsque les titres ne seront pas présentés sur les lieux à la personne chargée d'effectuer ce mesurage, il s'enquerra des noms des propriétaires et établira leur proportion par approximation.
Résolu qu'au fur et à mesure qu'un tableau des mesures aura été préparé pour chacun des districts de la première Municipalité, il restera déposé au bureau du contrôleur de la caisse d'amortissement générale, et il sera donné avis dans la gazette officielle de la première Municipalité que les objections au dit tableau, s'il en existe, devront être faites à ce bureau dans les dix jours qui suivront la publication de l'avis.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 1er. Août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
5 août—10 THEARD, Jr. Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
AVIS est donné que conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, que samedi 10 septembre prochain, à midi, au bureau du maire, il sera procédé à l'adjudication au rabais du transport de cent mille yardes cubes de terre du fleuve, en quatre lots séparés, à prendre sur la batture du faubourg Ste. Marie et à déposer dans les deux îlets formés par les rues d'Orléans, Claiborne, Dumaine et Derbigny.
Le 30 août 1836.
31 août D. PRIEUR, maire.

$100 DE RECOMPENSE seront données à celui ou ceux qui découvriront ou aideront à découvrir celui qui dans la soirée du 1er. du courant, entre 9 et 10 heures, a tué d'un coup de fusil un jeune poulin de six semaines, et tiré deux autres coups de fusil, l'un sur la mère du poulin et l'autre sur une autre jument grise, toutes deux très blessées.
Cet acte de perversité s'est commis de l'autre bord du fleuve.
3 sept—3 L. G. SASSINOT.

AVIS—M. W. N. HULL est requis de passer à l'étude de Wm. Boswell, notaire public, et remplir les conditions de la vente d'une certaine portion de terre, contenant 300 arpens sur le bayou Bosque, paroisse d'Est Feliciana, dont il est devenu l'acquéreur à une vente faite par M. Barnett, senr. le 17 juin dernier, autrement ladite portion de terre sera revendue à partir de 10 jours de la date du présent avis, à la folle enchère dudit sieur W. N. Hull. 3 sept

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.
INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.
N.B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.
A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
3 sept—6 m.

FARINE—277 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur George Collier, et à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.

CAFE de Rio, à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.

SAVON DE MARSEILLES—600 caisses Savon de Marseilles, ayant droit au drawback, et à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.

CIGARRES, Vinaigre & Beurre—100,000 Cigarres de la Havane, d'une qualité supérieure: 50 barils Vinaigre blanc, et 20 barils de Vinaigre de cidre; 17 barillets Beurre de l'Ouest, à vendre par
R. V. McKINNELL,
2 sept rue Tchoupitoulas, no. 5.

AVIS—On désire acheter ou louer une bonne cuisinière, dans l'un et l'autre cas l'on n'en offrira aucune qui ne soit garantie sous tous les rapports; s'adresser au bureau de cette feuille. 2 sept

CHECKS sur New-York, à vendre par la Compagnie du chemin à coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.
17 août R. G. DIXON, caissier

300 BARILS farine fine; 300 graisse; 75 barils whiskey rectifié, à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
30 jul 96 Vieille Levée.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE GRAVIER.
Vente par le Régister des Testamens.
LUNDI, le *dix-neuvième* jour du mois de Septembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu dans l'affaire de la succession de feu Jean Gravier, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la *folle enchère* de JOHN HAGAN Jr., qui ne s'est pas conformé aux termes et conditions de l'adjudication à lui faite par le Régister des Testamens, le quinze juillet 1836, à la vente des biens-fonds de la succession de feu Jean Gravier, la propriété foncière ci-après décrite

Un îlet situé dans les derrières du faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane; ayant mesure américaine, quatre cent cinquante trois pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Bolivar, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Gravier, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Perdido, et quatre-cent cinquante trois pieds trois pouces une ligne de face à la rue Jane; le dit îlet contenant trente lots de terre.

Un îlet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant mesure américaine, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Gravier, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Perdido, quatre cent cinquante trois pieds trois pouces une ligne de face à la rue Bertrand, et quatre cent cinquante trois pieds trois pouces une ligne de face à la rue Bolivar; cet îlet contenant trente lots de terre.

Un îlet situé dans les derrières du dit faubourg Ste Marie, fesant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant, mesure américaine, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Perdido, trois cent quatrevingt neuf pieds quatre pouces une ligne de face à la rue Bertrand, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Poydras, et trois cent quatrevingt neuf pieds quatre pouces une ligne de face à la rue Bolivar; cet îlet contenant vingt six lots de terre.

Conditions de la vente: Un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction, lesquels billets devront être datés du quinze juillet 1836, et seront assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.
N. B. La susdite propriété sera vendue conformément au plan déposé en l'étude de Félix Grima, not. pub. 9 sept—8,4ps

SUCCESSION Macarty, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Jeudi, vingt neuf septembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jason alias Jean Baptiste Macarty alias Bosan Macarty, homme de couleur libre, les lots de terre, savoir:
Quarante deux lots de terre situés à Carrollton, paroisse Jefferson composant le lot désigné par le numéro cent soixante deux, d'après le plan original savoir—seize terrains mesurant, chaque, vingt cinq pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de trois cent vingt cinq pieds—dix terrains mesurant, chaque vingt cinq pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et compris les deux encoignures—cinq terrains mesurant, chaque, vingt cinq pieds de face à la rue Elevenh sur une profondeur de cent vingt cinq pieds; et cinq terrains mesurant chaque vingt cinq pieds à la rue Twelth sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, le tout mesure anglaise.
Conditions: Payables en quatre termes égaux de six, douze, dix huit et vingt quatre mois du jour de la vente en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs devant se faire mettre en possession à leurs frais.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Felix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, un plan des susdits lots de terre, dressé par C. Grozat, voyer de la Première Municipalité sera exhibé à la vente. 27 aout

COUR DES PREUVES—Attendu que John Maginnis a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Houseworth, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour,
3 sept W F C DUPLESSIS, rég des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner... Salut: Qu'il soit connu qu'attendu que James Miller, h. c. l. demeurant en la ville de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu de deux ordres de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, rendus dans l'affaire de la succession de feu William Henry, homme de couleur libre, les dits ordres portant la même date, savoir: le douze mai mil huit cent trente six, la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la dite succession de feu William Henry h. c. l. fut le 18 juin mil huit cent trente-six, offerte en vente publique à l'encan pour compte de la susdite succession de feu William Henry, homme de couleur libre, par le Régister des Testamens dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et fut adjugée au susdit James Miller, homme de couleur et libre, comme le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:
Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delor, et désigné sous le numéro trente sur un plan daté en mars 1832, dressé par Richard Delafield, capitaine d'ingénieurs et ingénieur de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville; le dit lot de terre ayant mesure anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne, et vingt cinq pieds de large dans le fond, sur une allée de vingt-cinq pieds de large, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, ce lot étant le même acquis par le dit défunt de J. P. Davidson et L. M. Davidson, par acte en date du trois février mil huit cent trente quatre, au rapport de Jules Mossy, notaire public en cette ville, adjugé à James Miller, homme de couleur et libre, pour le prix de quatre mille sept cents piastres.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers à neuf mois, et le tiers restant à dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre, et batisses &c ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont, par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvé et homologuée comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce trente et unième jour du mois d'août, A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 sept. Reg. des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la *Louisiane*—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu qu'Andrew Hodge, jr. demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feue Marie Mélanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, ledit ordre portant la date du vingt sept juin mil huit cent trente six, la propriété et les améliorations ci-après décrites furent, le quatre août mil huit cent trente six, offertes en vente publique à l'encan par le régister des testamens dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, pour compte de ladite succession de Marie Mélanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre ladite défunte et son époux survivant, ledit Antoine Hébrard, et furent adjugées au susdit Andrew Hodge junr. comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir;
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé au faubourg Ste. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, fesant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, et mesurant trente pieds plus ou moins, de face à chacune des rues Gravier et de la Commune, sur une profondeur de deux cent quarante deux pieds, courant de la rue Gravier à la rue de la Commune [mesure française]; ledit lot de terre borné du côté de la rue Carondelet par la propriété de Marie Jeanne Chalambert, et du côté de la rue Baronne par la propriété dernièrement adjugée à Philip Lafonta, adjugé à John Minturn, pour compte d'Andrew Hodge, junr., comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix et somme de dix huit mille piastres.
Conditions de la vente: L'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de six mille, cent cinquante piastres, formant le montant de dix huit différens billets à ordre, dont la moitié sera due le dix huit février mil huit cent trente sept, et l'autre moitié le dixhuit août de la même année; et ledit acquéreur devra aussi payer la somme de trois mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six, et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et améliorations cidessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce trente-unième jour du mois d'Août, A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 sept Register des Testaments

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Warbeck—Vente par le régister des testamens—Vendredi, neuvième jour de septembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1836, j'exposerai en vente publique, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Isaac Warbeck, les propriétés foncières ci-après décrits savoir: Neuf lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, de cet état, dans l'îlet A, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, treize, vingt huit, vingt neuf et trente.
Et deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet numéro quatre vingt dix sept, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue des Magistrats sur cent soixante de profondeur.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant William Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 août

SUCCESSION COLSSON—Vente par le Régister des testamens.—Samedi, le dix septième jour de septembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste alias Frédérick Jean Baptiste Colsson, l'esclave, savoir:
Felicie alias Philis, négresse âgée d'environ 45 ans.
Conditions de la vente: 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du tuteur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. On ne garantura que le titre de l'esclave, le tuteur ne connaissant pas ses bonnes ou mauvaises qualités. L'esclave ne sera pas livré avant que l'acquéreur ait satisfait aux conditions de la vente.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, Notaire public, aux frais de l'acquereur.
15 août

SUCCESSION de Richards—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, le vingt huit septembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Samuel Richards, l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:
1o. Un nègre nommé Jim ou James, âgé d'environ vingt quatre ans.
2o. Un Lot de Terre, situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le no onze, de l'îlet no. vingt sept, et mesurant trente deux pieds huit pouces de face à la rue des Magasins, sur cent six pieds, six pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. dix, jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro treize, dans le fond, de là mesurant trente-deux pieds trois pouces jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro douze, de là cent six pieds six pouces jusqu'à la devanture.
3o. Un autre Lot de Terre, désigné sous le numéro douze, du même îlet numéro vingt sept, et mesurant trente deux pieds, huit pouces de face à la rue des Magasins, sur cent six pieds six pouces de face au chemin St André, jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro treize, dans le fond, de là trente deux pieds trois pouces sur la dite ligne du fond, jusqu'à la ligne qui le sépare du lot numéro onze, de là sur cette dite ligne, cent six pieds six pouces.
Conditions de la vente: L'esclave à un crédit de six mois, et les propriétés foncières, un quart comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 août

SUCCESSION Pierce h. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Le samedi premier octobre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu George Pierce, homme de couleur libre, les esclaves nommés, savoir:
1o. Fanny, négresse âgée d'environ trente ans, avec son enfant nommé A..., âgé d'environ neuf ans.
2o. Sally, négresse âgée d'environ douze ans.
3o. Marie, négresse âgée d'environ cinquante ans, maladive.
4o. Isaac, mulâtre âgé d'environ quarante deux ans, arrimeur.
5o. Burgoine, nègre âgé d'environ trente six ans, ...
6o. Henry, nègre âgé d'environ vingt cinq ans, arrimeur.
Conditions: Un quart comptant, et la balance en deux termes égaux d'un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 août Register des Testamens.

PARISH OF ORLEANS.—Court of Probates.—The State of Louisiana—To all whom these presents may concern, Greeting. Know ye that whereas James Miller, free man of colour, a resident of the city of New Orleans, has applied to me W. F. C. Duplessis, Register of Wills, in and for the Parish and City of New Orleans, and ex-officio Clerk of the Court of Probates, in and for the Parish and City of New Orleans aforesaid, for a Monition or Advertisement, in conformity to the Act of the Legislature of the State, entitled "An Act for the further assurance of titles to purchasers at Judicial Sales," approved on the 10th March 1834. Notice is hereby given to all whom it may concern that by virtue of, and in obedience to two orders of sale, from the honorable the Court of Probates in and for the Parish and City of New Orleans, State of Louisiana, in the matter of the succession of the late William Henry, free man of colour, deceased, said orders bearing same date, to wit: the twelfth day of May, one thousand eight hundred and thirty six, the landed property hereinafter described, belonging to the succession of said William Henry, free man of colour deceased, was exposed for public sale, by auction, for the account of the succession of the said William Henry, free man of colour, deceased, by the Register of Wills, in and for the Parish and City of New Orleans, on the eighteenth day of June, one thousand eight hundred and thirty six, and adjudicated to the aforenamed James Miller, a free man of colour, he being the last and highest bidder, to-wit:
Description of the property as given in the Judicial Conveyance:
A certain lot or portion of ground, together with all the buildings and improvements thereon, situated in the suburb Delord, and designated as lot number Thirty, on a plan drawn by Richard Delafield, captain of Engineers, and Engineer of the New Orleans Canal and Banking Company, dated in March, 1832, and deposited in the office of G. R. Stringer, late a Notary Public in this city; said lot of ground measuring in English measure, twenty five feet front on Baronne street, and twenty five feet in width in the rear, on an alley twenty five feet wide, by one hundred and fifty eight feet, deep; the same which the said deceased acquired by purchase from J P Davidson and L M Davidson, by act passed before Jules Mossy, a Notary Public in this city on the third day of February, one thousand eight hundred and thirty four, adjudicated to James Miller, a free man of colour, for the price of four thousand seven hundred dollars.
Terms of Sale:—One third cash; one third in nine months, and the remaining third at eighteen months credit, for approved endorsed notes, secured by special mortgage until final payment.
Wherefore all persons who can set up any right, title or claim in and to the lot of ground and buildings, &c. herein described, in consequence of informality in the order, decree or judgment before recited and under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements or advertisements, in time or manner of sale, or for any other cause or defect whatsoever, are hereby cited and admonished to show cause within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made as aforesaid, should not be confirmed and homologated in accordance with the application of said purchaser.
Witness my hand and the Seal of said Court of Probates, this thirty first day of August, A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
september 3 Register of Wills.

SAVON, Blanc de Baleine, &c—400 caisses savon marque T. Blake & co. et Winchester;
350 caisses blanc de baleine, qualité supérieure et bien assortis en grandeur;
100 caisses morue nouvelle;
100 do harengs fumé.
250 do fromage nouveau de Goshen;
50 barils maquereaux no. 3;
50 do genièvre, ancre;
10 demi-pipes eau de vie américaine, 1ère preuve, en débarquement et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
3 sept rue St. Louis no. 11 et 15.

DEMANDE—On désirerait acheter un jeune nègre, bon sujet et qui connaîtrait l'état de boulanger. S'adresser à
BESSON & KOKERNOT.
2 sept Rue St. Louis, No. 14.

FARINE, Whiskey et Graisse—200 barils farine fraiche surfine. 53 barils whiskey de haute preuve et 4000 barillets de graisse garantie d'excellente qualité, le tout reçu par le George Collier et à vendre par G. DORSEY,
2 sept Nouvelle Levée, no. 44.

LISTONS—3 belles listons assortis; 100 caisses chapeaux de soie et satin de la dernière mode, reçus par le navire Louisville. Aussi, satins des Indes très riches; 20 caisses de nankin bleu, en débarquement des navires Huntsville et Nashville et ayant droit au drawback, à vendre par
2 sept COIT & Co. 20, rue de la Douane.

AVIS—Les soussignés s'engagent à fournir par contrat toutes sortes de bois de pin et toutes espèces de bois de construction de planches, doublages, poteaux, etc. Ceux qui désireront contracter pour une quantité un peu considérable sont priés d'envoyer leurs ordres 15 à 20 jours avant l'époque où ils en auraient besoin pour donner le temps de les recevoir en ville. W. & R. MURPHY,
29 aout au Bassin, no. 132.

75 barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito. à vendre par VILLATE & TOLEDANO
7 juillet 96, Vieille Levée

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juillet CHS. A LACOSTE.

BOIS DE CONSTRUCTION—25,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
17 mai WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

MERRAINS à vendre—4200 merrains de quatre pieds de long, à vendre par
W. & R. MURPHY,
29 aout au Bassin, no. 132.

$25 de Récompense.
SERONT données pour l'arrestation du mulâtre ou grif nommé ISAAC, qui s'est marronné Dimanche, le 28 d'août, il est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, parlant l'anglais et le français, très insolent lorsqu'on lui parle, il aime beaucoup à boire et constamment adonné ... à presque tous les vices. Le dit nègre fut acheté de Mr. Pierre Ogier, il y a près de trois mois, et pleinement garanti, il est souvent sur la levée. La récompense ci-dessus sera payée par Mr McGerry, Vieille Levée, No. 5, ou par Daniel Murphy, à Lafayette, à quiconque arrêtera le dit marron, ou le logera à la geole. 7 sept—3

PARTIE MARRONE,
De chez le soussigné, 4 septembre, la negresse CHARLOTTE âgée d'environ 35 ans, parlant l'anglais et français: elle a à la joue gauche deux coupures faites récemment. On l'a vue quelques fois dans la rue de l'Hôpital.
Cinq piastres de recompense pour la conduire au soussigné ou à la geole.
7 sept—3 A. FRANCOIS.

DETENU à la geole de la paroisse Saint Jn. Baptiste, un nègre nommé BILL, se disant appartenir à Mr. Murrel, qui a un moulin à scie de l'autre bord du lac. Ce nègre ne parle que l'anglais, il parait âgé de 25 ans, et a une petite cicatrice au front. Le propriétaire voudra le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jn. Baptiste, 4 septembre 1836
7 sept—3 A. LUMINAIS, shérif.

Quinze Piastres de Récompense—Parti marron il y a environ une semaine, le mulâtre PETER, cidevant appartenant à M. Rob. Lewis, il est bien connu en ville comme *drayman* et charretier, il doit nécessairement chercher à se réfugier dans les faubourgs supérieur ou inférieur. La récompense cidessus sera donnée à quiconque le conduira à M. E W Sewell, au faubourg Ste. Marie ou au no 59, rue Gravier. 31 aout—6

$50 de Récompense.
Parti marron de la résidence de Mr. S. R. Marshall, (Natchez Mississipi,) le mulâtre nommé NATHAN. il est âgé d'environ 26 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces; bien constitué, parlant avec difficulté; il a une cicatrice sur l'un de ses bras, il a de très grands pieds. On suppose qu'il est caché à la Nouvelle-Orléans, et essaiera de se faire passer pour libre.
La récompense ci-dessus sera donnée pour la mise en geole de Nathan; des informations devront être données à Messrs.
HERMANN, BRIGGS & CO,
29 août—18,4ps 89, rue du Canal.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.
27 août

Détenus à la geole de la paroisse St Jean Baptiste, les esclaves suivans:
Le nègre nommé **John Grim**, appartenant à M. W. Meiner, d'Iberville. Ce nègre ne parle qu'anglais et parait âgé de 25 ans.
Un nègre nommé **William**, appartenant à M. Auguste, audessous de la Nouvelle Orléans. Ce nègre parle anglais et français, et parait âgé de 30 à 35 ans.
Un nègre appelé **William**, appartenant à M. ...roc, près la Nouvelle Orléans. Ce nègre était à la geole de la Nouvelle Orléans depuis le mois de mars ou avril passé.
Un nègre nommé **John**, appartenant à M. Paul Maison, près le collège de St. Jacques. Ce nègre est vieux et a les cheveux gris, presque blancs.
Un nègre appelé **William**, se disant appartenir à M. Governor Hill, bayou Lafourche. Ce nègre ne parle qu'anglais.
A. LUMINAIS, shérif
Paroisse St. Jean Baptiste, 17 août 1836. 2 août

Dix Piastres de Récompense—Partie maronne le 27 du mois dernier la négresse américaine nommée **Judy**, âgée de 24 ans 5 pieds 6 pouces de taille, très robuste; elle marche avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle elle répond d'une voix forte et les yeux baissés; elle parle l'anglais et le français. La récompense cidessus sera payée à quiconque la ramènera au no. 131, rue St. Pierre, ... coignure de la rue Dauphine ou la logera dans une des geoles de l'état. 3 aout

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, ... comme drayman, âgé de 21 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces ... La récompense cidessus sera payée à quiconque ... à la presse. 27 juil

CONDUITS à la geole de la paroisse Jefferson, ... Romain Louis, petit mulâtre de 15 ans ... Les propriétaires desdits esclaves ci-dessus nommés sont invités à les faire réclamer en se conformant à la loi.
29 août J CHARBONNET, shérif.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le ... février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 23 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S Langhorn, de Lynchburg, Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans. taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donnée à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
24 juin—3m THS. H DICKINSON.

CHEVAL EPAVE.
IL a été conduit chez le soussigné syndic de la première section de la Paroisse St. Bernard, un petit Cheval rouge, à grande queue, une petite étoile au front, une brulure à l'épaule gauche, ayant les lettres J P F, sur la cuisse droite.
Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 24 septembre, il sera exposé en vente le dit jour à dix heures du matin, par le soussigné.
Paroisse St. Bernard, 24 août, 1836.
L. M. BIENVENU,
2 sept—4,1ps syndic de la première section.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 102.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à .
13 juil B MARIGNY

AVIS—Le soussigné ayant ce jour, pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A. Ledoux & Co. (1 août—30) A LEDOUX

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c., remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et il espère qu'il sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.
Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 108, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 204, Market st. Philadelphie.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent en vente:
900 caisses Sucre brute de la Havane;
45 do do blanc do;
1860 sacs Café vert de Cuba;
150 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo);
600 milliers Cigarres supérieurs;
Amandes sans coques en barils et caisses.
31 août

MARCHANDISES ANGLAISES—Un grand assortiment de marchandises anglaises, propres aux marchés mexicains, consistant en moleskins, velveteens, satinet, indiennes, &c., en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co,
2 sept 53, rue du Camp.

PORTER & ALE—128 boucauts Porter et Ale de Philadelphie, en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co.
2 sept 53, rue du Camp.

VIN—268 caisses Vin de Médoc, reçues par le Wm. Tell, de Bordeaux, et à vendre par Sam. THOMPSON & Co.
2 sept 53, rue du Camp.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars 6m J. L. MILLAUDON.

MELASSE—60 barils melasse, à vendre par
6 août PERES & HALL.

Avis de Banques et de Comp.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.
PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fonds capital de l'institution conformément à la 10me. section de l'acte d'incorporation.
5 sept RICHARD RELF, Caissier.

Compagnie de Banque et Chemin à coulisses de Carrollton.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836
LES actionnaires de cette compagnie sont par les présentes notifiés que le 8 xième versement de $5 par action sur chaque action du fonds capital, devra être fait ce jour au bureau de la Banque, no. 39, rue du Camp. Les livres de transfert seront fermés du 5 au 8 du courant. Par ordre,
5 sept ROBT. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON—On procédera à la nomination d'un teneur de livres général pour cette banque le 16 de ce mois. Les applications avec les références devront être faites avant cette époque. [5 sept] JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui
Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—1f EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett,
E. Rainett,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr
Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—1f

BANQUE de Carrollton—On demande immédiatement, un individu qui puisse se charger entièrement de la surintendance générale de la Compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, de bonnes recommandations sont exigées. Les applications devront être faites à la Banque de Carrollton. P. CAZENAVE,
... août secrétaire pro. tem.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, 26 août 1836.
AVIS—Messrs. E Trastour, Chs. Garnier, A. Lacroix, Lovinsky Bodin, A. Gerey, F. Castillo, J. D. Peck, D. Mercier, A. Tomatis, F. Maxent, E. Doumeing, acquéreur de propriété vendue par la compagnie des Architectes, le 21 mars dernier, sont invités à passer chez Mr. Félix de Armas, pour signer les actes de vente, et sont prévenus que faute par eux de se conformer au présent avis dans les dix jours qui suivront sa publication, ils sont considérés comme renonçant à leur droits, et les dits propriétés vendus à leur folle enchère
Par ordre de la Direction.
26 août—10 SOMMEREAU, Secrétaire

Compagnie de Navigation d'Orléans,
Nouvelle Orléans 23 août 1836
LES personnes qui désireraient acheter la terre que l'on retire des fossés du canal Carondelet peuvent l'obtenir à un escalin la charretée, en s'adressant au capitaine du port au Bassin.
24 août GUSTAVE F. WEISSE, secrét.

Vente ordonnée par la Cour des Preuves.
IL sera vendu à l'encan ... publique, ... paroisse Interne de La Fourche, lundi le 3 octobre 1836, ... du matin, au Temple, ... La Fourche, et près de l'embouchure du bayou des Allemands ... Antoine Dias, ... entre lui et Marie Faye, son épouse survivante, savoir:
1o. ... emplacement nommé TEMPLE, ayant environ 17 arpents de face, et portant de nombreuses ...
N. B. Le Temple est un des plus beaux sites de la basse Louisiane: il est situé sur cette partie du Lac Barataria ou Salvador, connue sous le nom de Bois Perrier, à environ trente arpents du Canal du Barataria et de Lafourche. Le sol est composé d'un amas de coquilles de palourdes, formant plusieurs monticules dans lesquels l'on a souvent rencontré des antiquités sauvages. Ces coquilles remplacent parfaitement les petits cailloux et le gravois, dont on se sert pour le pavage et elles donnent une très bonne chaux. La vigne, le pêcher l'oranger le figuier et les autres arbres fruitiers de ce climat, atteignent toute leur perfection sur cette plage.
L'endroit conviendrait parfaitement pour l'établissement d'un hôtel ou d'une retraite champêtre, et offrirait sans cesse, aux amateurs les plaisirs de la pêche, de la chasse, du bain &c.
2o. Une terre située dans la dite paroisse, sur la rive droite du bayou des Allemands, à environ 18 milles du Temple, ou à environ 9 milles en ligne droite du bayou de Lafourche, ayant à peu près 12 arpents de face sur sur 40 de profondeur.
3o. Une autre terre, connue sous le nom de *Vacherie Domé*, sise sur la rive gauche du bayou des Allemands dans la paroisse de St. Charles, presque vis-à-vis la terre ci-dessus dernièrement décrite, éloignée d'environ 5 lieues du fleuve Mississipi et limitée par le bayou Saut-d'Ours, le lac Malin et la Baie Domé, avec une quantité de vaches laitières, de bestiaux et de moutons.
4o. Une terre ayant deux arpens, plus ou moins, de face, sur 40 de profondeur, sise en la paroisse Interne de Lafourche, rive droite du bayou de ce nom, à environ 14 milles audessous de Thibodeauxville
5o. Une autre terre ayant 6 arpents, plus ou moins de face sur 40 arpens de profondeur, sise en la paroisse ci-dessus dernièrement mentionnée sur la rive gauche du bayou de Lafourche, à environ sept lieues audessous de Thibodeauxville, et à peu de distance de l'endroit où le Canal de Barataria doit communiquer avec Lafourche.
6o. Un nègre esclave, bon chasseur, pêcheur et batelier.
7e. Une négresse de 17 ans, esclave, et bonne domestique.
8o. Environ 20 fusils de chasse, mousquets ou carabine, ainsi que des pistolets, du plomb à giboyer &c.
9o. Vingt embarcations, canots, esquifs ou pirogues.
10°. Des vaches laitières, des bestiaux et des cochons au Temple.
11°. Des filets, outils aratoires, meubles, liqueurs &c.
Conditions: L'habitation et les esclaves payables par quarts, un en tous et chacun des mois de mars, des années 1837, 1838, 1839 et 1840 restant spécialement hypothéqués jusqu'au parfait paiement. Les autres objets payables, toutes sommes n'excédant point $10, le tout en mars 1837: les sommes excédant $10, par moitiés, en mars 1837 et 1838; les adjudicataires étant tenus à donner des cautionnements satisfaisants, HENRI F. KNOBLOCH, Juge.
2 sept—19f,4ps

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shérif de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.
1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.
3 Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $6,480, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robetaille, pour sa caution.
4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et E J Tenney, pour sa caution.
Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 30 jours après la date de la publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.
Donné sous ma propre signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans ... et l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et ... de l'indépendance des Etats Unis.
Par le gouverneur, E. D. WHITE
20 juil—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat

Délicieuse Retraite d'Été.—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.
Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.
Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.
Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.
Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.
Tous les bâteaux navigant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bâteau à vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.
C. & M. J. McRAE.
N. B Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 30 juillet—30

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 10 du courant, à la Bourse, à midi précis, il sera vendu
La Négresse NANCY, âgée de 27 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et bonne couturière, avec sa fille Joséphine âgée de 6 ans, entièrement garanties ... vices et maladies prévus par la loi.
Conditions.—Moitié comptant, balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez L. T. Caire, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 12 du courant, à la Bourse, à midi, il sera vendu la griffonne Marie Jeanne avec son enfant Antoinette, âgée de ... ans.
Marie-Jeanne est créolisée, âgée de 23 ans, parlant anglais et français: elle est un peu cuisinière, blanchisseuse, bonne repasseuse plisseuse, bonne couturière, excellente domestique de maison, garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi—c'est un excellent sujet sous tous les rapports.
Conditions.—½ comptant; balance à 4 et 8 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez Louis T. Caire, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 s pt.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu mercredi prochain, 14 du courant, à midi, à la Bourse,
Cette belle Propriété située rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Royale, sur un terrain mesurant 30 pieds de face, sur 80 pieds de profondeur, mesure française, la maison est à trois étages, en briques, consistant au premier, ou rez de chaussé, d'un grand magasin avec un beau corridor, porte cochère, &c., au second étage, il y a une belle salle, avec portes à coulisses, et deux chambres à coucher, avec passage sur la galerie, deux belles cheminées, avec manteaux en marbres d'Italie, avec fourneau pour charbon; au troisième étage, il y a quatre belles chambres à coucher. deux desquelles sont avec cheminées, cabinets, galerie sur le derrière, et passage sur le derrière; le grenier est très bien fini; la cuisine est en briques et trois étages; le second étage est divisé en deux appartemens, et le troisième étage est divisé en trois appartemens, &c., avec des latrines en briques à deux étages; également des écuries en briques, à deux étages; le corridor, la cuisine et la cour sont pavés avec des flag stones de Liverpool, de première qualité, une superbe citerne de 18 pieds de haut, un très bon puit en briques avec sa pompe; la banquette est aussi en flag stones; le tout est parfaitement fini et en bon ordre, et neuf, et bâti des meilleurs matériaux, ayant été bâtie expressément pour le présent propriétaire pour sa résidence, et qui est à présent obligé de quitter le pays, par rapport à sa mauvaise santé. La dite propriété est assurée jusqu'à Février prochain.
On engage les acheteurs de visiter la propriété avant la vente.
Conditions: L'acheteur se mettra en lieu et place du vendeur pour $10,000 payable le 12 de mars 1837, et la balance comptant
L'acte de vente chez Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Propriété de valeur à vendre.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
VENDREDI 9 de septembre, à la Bourse, à midi, il sera vendu cette belle propriété, située à 4 mille de Springfield, et à un demi mille Est du chemin qui conduit de Springfield à Liberty; consistant en un superbe moulin à scie et à moudre, connu sous le nom de *Moulin de Natalbany* et les dépendances dudit moulin, consistant en 640 acres de terre superbes, couvertes de pins jaune et de pins résineux, chêne, frêne, hickory, chêne vert, et du bois de toute espèce de description. Sur les lieux, on trouvera toute espèce de facilité et d'ustensiles pour l'usage des moulins et de l'habitation (ferme), comme une maison pour famille, chambre d'économe, do à nègres, boutique de forgeron, avec un assortiment d'outils divers, bœufs, roues, charrettes, cabines pour l'usage du moulin, bois, et tout ce qui est nécessaire pour mettre avec succès en opération ces moulins.
On croit que le chemin à coulisse de Springfield à Liberty, passera sur cette terre et à 2 ou 300 yards des moulins, ce qui doit leur donner une grande valeur Springfield augmente rapidement, et est destiné à devenir une très grande ville ... de nos capitalistes entreprenants ... tellement augmenté ... Nouvelle-Orléans, les bâtisses ... grand nombre.
Ces moulins sont mûs par l'eau, ...
Conditions—... comptant ... et 24 mois en billets endossés ... hypothèque spéciale ...
L'acte de vente chez W Y. Lewis ... des acquéreurs.
Pour plus amples informations, ... aux susdits encanteurs.

CHARLES H. GRANT & Co.
No. 46, rue de Chartres,
TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, ... glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, &c. 19 av

R. A. LEFEBVRE offre à vendre dans son magasin, rue Toulouse, no. 10, à des prix et conditions avantageuses, les articles suivans, reçus par les derniers arrivages d'Europe, le tout ayant droit au drawback:
400 barriques vin rouge de Bordeaux, de différens crûs;
do vieux Haut Brion, la Mission;
20 demi-barriques vin vieux Pauillac Médoc;
500 barriques vin rouge de Marseille, de la marque Berthort et Poncet fils;
1800 caisses vin rouge Pauillac Médoc;
100 do do Château Latour,
100 do do Lafitte,
100 do do Margaux,
100 do do blanc vieux Sauterne,
25 do do vin vieux de Hongrie,
25 do do vieux Chambertin,
25 do do vin de Nuits,
25 do do Clos de Vougeot,
400 caisses vin muscat de la marque de Poncet et fils;
40 caisses kirswasser de la Fôret Noire;
50 caisses eau de fleur d'orange rectifié;
200 paniers anisette surfine, Marie Brizard;
200 caisses fruits au vinaigre assortis;
30 caisses anisette, grand modèle;
20 do raisins à l'eau de vie;
400 paniers huile d'olive, grandes bouteilles, marque Plagnol;
25 caisses absynthe suisse;
30 demi-pipes eau de vie de la marque de J. J. Dupuy cognac;
600 quarts de caisses cigarres de la Havane, de première qualité. 3 sept—1

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue Toulouse, seront mes agents.
3 sept C. G. ALLHUSEN.

REÇU et à vendre par les soussignés, les articles suivans, savoir:
300 sacs café vert et rouge, première qualité,
30 boucauts sucre muscovado,
3 pipes vieux vin de Madère,
8 barils huile de baleine.
11 balles Flushing, 1 d. Plains, 5 do Kiseys,
300 pièces toile de Dundée.
MARTINEAU, CRUGER & CO.
3 sept Rue Bienville, No. 30.

PARISH OF ORLEANS—Court of Probates. The State of Louisiana—To all whom these presents may concern, Greeting: Know ye, that whereas Andrew Hodge, Jun'r, a resident of the city of New Orleans, has applied to me W F C Duplessis, Register of Wills, in and for the Parish and City of New Orleans, and ex-officio Clerk of the Court of Probates, in and for the Parish and City of New Orleans aforesaid, for a monition or advertisement, in conformity to the Act of the Legislature of the State, entitled "An Act for the further assurance of titles to purchasers at Judicial Sales," Approved on the 10th March, 1834, notice is hereby given to all whom it may concern, that by virtue of and in obedience to an order of sale, rendered by the honorable the Court of Probates, in and for the Parish and city of New Orleans, State of Louisiana, in the matter of the succession of the late Marie Melanie Nicolas, deceased, the wife of Antoine Hébrard; said order bearing date the twenty seventh day of June, one thousand eight hundred and thirty six, the landed property and improvements hereinafter described, were offered for sale ... for account of the succession of said Marie Melanie Nicholas, deceased, wife of Antoine Hebrard, and also for account of the community ... between said deceased and her surviving husband said Antoine Hebrard, by the Register of Wills in and for the parish and city of New Orleans, on the fourth day of August one thousand eight hundred and thirty six, and adjudicated to the aforenamed Andrew Hodge, Jun'r, he being the last and highest bidder, to wit:
Description of the property as given in the Judicial Conveyance:
A certain lot of ground with the buildings and improvements thereon, situate in the suburb St. Mary, above the city of New Orleans, fronting on Common and Gravier streets, between Baronne and Carondelet streets, and measuring thirty feet more or less on each of Gravier and Common streets, by a depth of two hundred and forty two feet, from Gravier street to Common street, French measure, bounded on the side next to Carondelet street by the property of Marie Jeanne Chalambert, and on the side next to Baronne street, by the property lately adjudicated to Philip Lafonta, adjudicated to John Minturn, for the account of Andrew Hodge, Jun'r, he being the last and highest bidder, for the price of eighteen thousand dollars.
Terms of sale: The purchaser to assume the payment of the sum of six thousand one hundred and fifty dollars, being the amount of eighteen several promissory notes, one half of which to become due on the eighteenth day of February, eighteen hundred and thirty seven, and the other half on the eighteenth day of August of the same year, to pay the sum of three thousand seventy five dollars cash, and the balance at six and twelve months credit, for approved endorsed notes, secured by special mortgage until final payment.
Wherefore all persons who can set up any right, title or claim in and to the lot of ground and improvements herein described, in consequence of informality in the Order, Decree or Judgment before recited and under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements or advertisements, in time or manner of sale, or for any other cause or defect whatsoever, are hereby cited and admonished to show cause within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers why the sale so made as aforesaid, should not be confirmed and homologated in accordance with the application of said purchaser.
WITNESS my hand and the Seal of said Court of Probates, this thirty first day of August, A D 1836.
W F C DUPLESSIS,
sept 5 Register of Wills.

CHARRETTES et Brouettes—A vendre par
1 août JAMES REED, 35, rue Royale.